

Licence Professionnelle Mention Aménagement du Paysage Conception Gestion Entretien Parcours Gestion de Projet Paysager (AP GPP)

REFERENCE : 13PD364L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Sabine CATHERIN Professeur certifié Tél : 03.80.39.65.64 rplpap@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Chargée de gestion de formation Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p>Chargée d'ingénierie de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Ce diplôme s'inscrit dans le schéma LMD. Il s'insère naturellement entre le BTS Aménagements Paysagers (Bac + 2) et les diplômes d'ingénieur en paysage type Ingénieur DPLG (Bac + 5). Il s'adresse aux étudiants des cursus relatifs au paysage mais bien au-delà à tous ceux qui ont une sensibilité concernant le paysage, la gestion de projet, la communication et l'usage de l'outil informatique dans ce domaine.

Il apparaît que la profession du paysage éprouve le besoin de personnels dans deux domaines :

- Domaine technique représenté par des personnels formés dans les techniques de l'infographie paysagère,
- Domaine communicationnel et de projet en particulier avec des personnels ayant des compétences dans les marchés publics, la gestion de projets et dans la capacité à promouvoir des solutions et des réalisations dans une démarche de communication interne/externe.

La licence se présente en deux options qui renforcent les compétences spécifiques et, in fine, répondent aux types de missions et de métiers détectés :

- Option « infographie paysagère » : renforcement des compétences communes en infographie et en image de synthèse.
- Option « gestion de projet paysager » : renforcement des compétences communes en gestion de projet, communication et droit en particulier sur toutes les questions de marchés publics.

Les principaux objectifs, dépendant de l'option choisie, sont de former les apprenants aux concepts et techniques :

- 1) de visualisation de projets d'aménagements en 3 dimensions, en animations virtuelles et de retranscription/restitution esthétique de plans papiers ;
 - 2) de retouches d'images afin d'intégrer au paysage des éléments structurants tels que des champs éoliens, des tracés de TGV, des autoroutes, etc...
 - 3) de saisies et de mise à jour d'un SIG ;
 - 4) de développement, gestion, diagnostic et de maintenabilité des systèmes informatiques.
- De permettre aux apprenants de gérer un projet paysager en se positionnant, à minima, comme assistant du chef de projet,
 - De savoir communiquer et vendre un projet paysager en fonction de la cible,
 - De gérer une procédure de marché public.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

PRE-REQUIS

La formation s'adresse aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 correspondant à 120 crédits validés dans un cursus niveau Licence, DUT et BTS.

Par validation d'acquis de l'expérience.

Par équivalence de diplôme.

FORMATEURS

L'encadrement est assuré par un responsable pédagogique.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne. Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 455h (hors période en entreprise).

Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre, site de Dijon et Tournus.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ». Les enseignements peuvent se faire sous la forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques selon les matières.

MOYENS TECHNIQUES

Salle de cours;
Salle informatique;
Bibliothèques.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de l'IUT via Ecandidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView>

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et

dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT : mai

Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : juin

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

La licence professionnelle est décernée aux personnes ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Il s'agit de former des étudiants polyvalents dans le domaine des techniques informatiques, de l'aménagement paysager, de la gestion de projet et de la communication. Ils doivent pouvoir soutenir techniquement toutes structures professionnelles existantes ou en projet tournées directement vers la transformation et l'aménagement du territoire à grande échelle, soit vers le micro territoire, ou encore de répondre, à titre libéral, à des commandes émanant d'une clientèle privée, grâce à la gestion et la déclinaison des projets sous infographie paysagère. Il doit aussi être capable de gérer le cycle de vie d'un projet paysager de sa spécification à sa promotion à destination du client (public ou privé).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/lps/lp-ap-gpp.html>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr